

Traitements et tarifs de cure conventionnels

La Convention thermale qui lie les organismes d'Assurance Maladie et les établissements thermaux fixe le nombre de pratiques dispensées pendant la cure et le tarif pour chacune des orientations thérapeutiques. Pour donner lieu à un remboursement, la cure thermale conventionnée doit obligatoirement être prescrite par un médecin et être d'une durée de 18 jours de soins, habituellement dispensés 6 jours sur 7 (pas de soins le dimanche).

Forfait n°1 - (sans kinésithérapie)

Prix applicables du 10/08/06 au 01/02/07

Nombre total de pratiques	Désignation	Prix du forfait
72	Rhumatologie	463,94 €
108	Voies respiratoires	408,90 €
72	Phlébologie	429,67 €
72	Dermatologie	412,28 €
54	Affections des Muqueuses Bucco-linguales	219,98 €
72	Appareil Urinaire (et maladies métaboliques)	438,03 €
72	Appareil Digestif (et maladies métaboliques)	438,03 €

Forfait n°2 - (avec 18 séances de kinésithérapie)

Nombre de pratiques du FORFAIT D'HYDROTHERAPIE

54	Rhumatologie	371,09 € +
90	Voies respiratoires	335,20 € +
54	Phlébologie	343,74 €
54	Dermatologie	329,90 €
54	Appareil Urinaire (et maladies métaboliques) ..	332,96 € +
54	Appareil Digestif (et maladies métaboliques) ..	332,96 € +

+ FORFAIT DE KINESITHÉRAPIE

		9 séances	18 séances	
		96,08 €	192,31 €	individuelles
		38,63 €	76,92 €	collectives
		96,08 €	192,31 €	individuelles
		38,63 €	76,92 €	collectives
		96,08 €	192,31 €	individuelles
		96,08 €	192,31 €	individuelles

Forfait n°3 - (avec 9 séances de kinésithérapie)

Nombre de pratiques du FORFAIT D'HYDROTHERAPIE

63	Rhumatologie	432,94 € +
99	Voies respiratoires	368,72 € +
63	Phlébologie	401,03 €
63	Dermatologie	384,88 €
63	Appareil Urinaire (et maladies métaboliques)	388,45 € +
63	Appareil Digestif (et maladies métaboliques)	388,45 € +

+ FORFAIT DE KINESITHÉRAPIE

		9 séances	
		96,08 €	individuelles
		38,63 €	collectives
		96,08 €	individuelles
		38,63 €	collectives
		96,08 €	individuelles
		96,08 €	individuelles

Dans le cas d'une prise en charge pour double orientation, le traitement comportera : le nombre de séances prévues pour l'orientation principale + la moitié du nombre de séances prévues pour l'orientation secondaire. Dans ce cas, le tarif sera alors celui de l'orientation principale + la moitié du tarif de l'orientation secondaire.